AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 juillet 1864

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 juillet 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation3 p. (261r, 262r, 263v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 25 juillet 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43148

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction25 juillet 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireFavre, Jules (1809-1880)
Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin informe Favre que le tribunal a ordonné l'enquête et lui rend compte des audiences qui ont eu lieu après les plaidoiries et sa comparution. L'audience qui a suivi sa comparution a servi à entendre le procureur impérial, au grand désappointement de Godin : « S'armant des cahiers spirites, il a essayé de mettre en lumière que j'étais complètement tombé dans des égarements qui donnaient un certain caractère de vraisemblance aux faits qui me sont reprochés. » Godin proteste contre l'utilisation inéquitable de ses manuscrits par Barthelon à la manière d'Hébert et compte sur la compréhension de Favre qui s'est lui-même occupé de phénomènes de spiritisme. Il précise que le tribunal a été sévère avec sa femme, qu'il a affirmé que les prétendues copies de lettres étaient l'œuvre d'un misérable agent d'affaires de Guise et qu'elle avait oublié ses devoirs de mère à l'égard de son fils. Godin demande conseil à Favre au sujet de l'enquête.

Mots-clés

<u>Consultation juridique</u>, <u>Procédure (droit)</u>, <u>Spiritisme</u> Personnes citées

- Barthelon [monsieur]
- Godin, Émile (1840-1888)
- <u>Hébert [monsieur]</u>
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)
- Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u>
Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023